

30 septembre 2020

Bonjour à tous les collègues de l'AÉCO :

Avec le volume de courriels que les enseignants et les enseignantes reçoivent chaque jour, il peut être difficile d'accéder rapidement au matériel le plus utile et aux informations les plus précieuses dans un délai convenable. L'AÉCO est heureuse de fournir une liste des LIENS RAPIDES vers les lignes directrices du ministère.



Nous avons également inclus une approche suggérée à plusieurs niveaux pour les enquêtes liées à l'Éducation coopérative :

1. L'enseignant ou l'enseignante doit se mettre en rapport avec son chef de département, le cas échéant
2. Si le problème n'est pas résolu, l'enseignant / le chef de département / l'école doit se mettre en rapport avec la personne responsable du conseil d'administration de l'Éducation coopérative — la personne responsable du conseil d'administration se met souvent en rapport avec d'autres personnes responsables du conseil d'administration et des groupes d'association de programmes (GTACEA, AÉCO, etc.) pour collaborer.
3. Si le problème n'est toujours pas résolu, le conseil scolaire peut communiquer avec le bureau des services régionaux du **Ministère de l'Éducation**, ou, pour les questions spécifiques au PAJO, avec le bureau local du **Ministère des Collèges et Universités**.

Nous vous souhaitons tout le succès possible pour répondre aux besoins uniques de nos étudiants et de nos programmes pendant cette période stressante et sans précédent. D'autres ressources pour aider à la planification des leçons au quotidien sont disponibles sur le [site Web de l'AÉCO](#) dans la section des [Ressources](#).

Nous espérons que ces liens rapides vous aideront à répondre à certaines questions courantes.

DES LIENS RAPIDES VERS LES LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE :

- Une section sur l'Éducation coopérative est offerte dans le [Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario](#)
- [MHS : Politique et guide de mise en œuvre](#) et un [lien](#) direct à toutes les écoles participant aux programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS) 2020-2021.
- Lignes directrices du programme PAJO ([PDF](#)). Veuillez prendre note que les étudiants à temps partiel sont également éligibles au PAJO.
- ÉDUCATION COOPÉRATIVE : Les placements en Éducation coopérative devraient être offerts en ligne, soit des cours virtuels, dans la mesure du possible. Les placements communautaires en personne ne peuvent être organisés conformément aux directives et aux recommandations du service de santé local, à la direction du conseil scolaire et aux exigences en matière de sécurité du [Curriculum de l'Ontario, de 11e et 12e années : Éducation coopérative, 2018](#)
 - Conformément au Curriculum de l'Éducation coopérative, les sessions d'évaluations des placements et de suivis des étudiants peuvent être menés par vidéoconférence ou par d'autres

technologies qui permettent à l'enseignant ou à l'enseignante et à l'étudiant en Éducation coopérative de se voir.

- Toutefois, si un placement en personne ou virtuel n'est pas possible, le cours en Éducation coopérative ne peut pas être offert.
- Les conseils scolaires et les écoles doivent assurer qu'un processus est mis en place et qu'il y a des ressources disponibles pour soutenir les enseignants et les enseignantes à trouver et à évaluer les opportunités en Éducation coopérative qui offrent à tous les élèves des expériences d'apprentissage riches et sûres sur le plan éducatif.
- [Note Politique/Programmes n° 76A](#) s'applique aux placements en personne ou virtuels, ainsi qu'aux exigences pour garantir la santé, la sécurité, et le bien-être énoncés dans le [Curriculum de l'Ontario, de 11e et 12e années : Éducation coopérative, 2018](#).

La politique du Ministère de l'Éducation concernant la couverture de la **Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail connue sous le seul nom officiel de WSIB** reste inchangée. Le Ministère continuera à fournir la couverture de WSIB pour les étudiants qui ne reçoivent aucun salaire pendant qu'ils participent à un programme d'éducation au travail; pendant qu'ils exercent les fonctions qui leur sont assignées sous la supervision de l'employeur ou du superviseur du placement, ce qui peut comprendre le travail à distance ou dans un autre endroit.

- Les conseils scolaires sont encouragés à consulter leur conseiller juridique et les médecins-hygiénistes locaux et autres pour évaluer les moyens de soutenir les élèves en personne et lors des placements virtuels (par exemple, travailler avec les employeurs de placements pour s'assurer que les élèves remplissent une liste de vérification d'inspection de santé et de sécurité de leur lieu de travail à domicile ou de tout autre endroit où ils ont l'intention de travailler; planifier le suivi et la réponse aux problèmes et l'accès au soutien; prévoir de soutenir les besoins en équipement, les dispositions du transport, etc.)
- Les signatures électroniques sont permises sur les formulaires d'Accord sur la formation professionnelle (AFO)/(Work Education Agreement (WEA) forms). À titre d'exemple, cela peut être une image scannée d'une signature manuscrite, d'un nom dactylographié au bas d'un courriel avec le formulaire en pièce jointe, ou d'une signature numérique (certificats). Les conseils scolaires devraient consulter leur conseiller juridique pour confirmer les meilleures pratiques concernant l'utilisation des signatures électroniques.
- Le [formulaire numérique AFO/WEA](#) peut être imprimé et écrit sur, ou rempli en ligne et imprimé. Les formulaires d'Accord sur la formation professionnelle AFO/WEA peuvent toujours être commandés en format papier si nécessaire. Pour commander des formulaires AFO/WEA, l'utilisateur doit ouvrir une session sur le site Web [Publications Ontario](#) en utilisant le compte qui a été attribué à son conseil scolaire. Les conseils scolaires **DOIVENT** être connectés avec le compte qui a été attribué aux conseils scolaires. Demandez aux conseils scolaires d'envoyer un courrier à webpubont-edu@ontario.ca pour obtenir les informations de compte et de connexion si vous n'êtes pas sûr des informations de compte de votre conseil scolaire.